



27 mai 2019

(19-3636)

Page: 1/1

Original: anglais

**CANADA – DROITS ADDITIONNELS VISANT CERTAINS PRODUITS
EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS**

NOTIFICATION D'UNE SOLUTION CONVENUE D'UN COMMUN ACCORD

La communication ci-après, datée du 23 mai 2019 et adressée par la délégation du Canada et la délégation des États-Unis au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur le règlement des différends*.

Conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* ("Mémoire d'accord"), le Canada et les États-Unis notifient à l'ORD qu'ils sont parvenus à une solution convenue d'un commun accord pour régler la question soulevée par les États-Unis dans l'affaire *Canada – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis* (DS557).

Conformément à un accord entre les parties, le Canada a supprimé les surtaxes sur les importations de certains produits originaires des États-Unis.¹

Nous vous demandons de bien vouloir distribuer la présente notification aux Conseils et Comités compétents, ainsi qu'à l'ORD.

¹ *Décret abrogeant le Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (acier et aluminium)* (DORS/2019-143) et *Décret abrogeant le Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (autres marchandises)* (DORS/2019-144), entrés en vigueur le 19 mai 2019.